



VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 26 janvier 2024 [page 1]

Édito

Il est encore temps pour la nouvelle équipe Cfdt Sapn de vous réitérer ses meilleurs vœux pour cette année 2024.



Adieu 2023 ! Année noire...

Ah, si seulement on pouvait lire l'avenir dans une boule de cristal !!! On pourrait peut-être influencer le cours des choses...

Malheureusement, nous ne pouvons commencer 2024 sans avoir une pensée émue pour nos deux collègues disparus en cette fin d'année 2023.

Jean-Marc, ouvrier autoroutier à St ROMAIN, est décédé le 20 novembre dans l'exercice de ses fonctions.

Arnaud, intervenant péage à BUCHELAY est décédé le 31 décembre, tous deux partis trop tôt.

La Cfdt Sapn tient à exprimer son infinie tristesse à leurs familles, à leurs amis, à leurs proches.

La vie est jalonnée d'étapes parfois difficiles, mais elle apporte aussi des moments de joie et de bonheur.

Nous vous souhaitons sincèrement une bonne année 2024 !

L'équipe Cfdt Sapn

Que nous réserve 2024 ?

Au niveau national :

- ✎ **Les réformes tant contestées par les français** (sur le report de l'âge légal de départ en retraite et le droit au chômage) prennent réellement effet dès 2024.
- ✎ **Emploi des seniors et usure professionnelle** : après une année 2023 riche en négociations et accords nationaux interprofessionnels, les organisations patronales et syndicales vont tenter, d'ici au printemps, de trouver un nouvel accord sur le thème de l'emploi des seniors.
- ✎ **France Travail** : Pôle Emploi devient France Travail, ce nouvel organisme introduit des changements pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA.
- ✎ **Pouvoir d'achat** : Un sujet majeur qui préoccupe les français et les organisations syndicales. Surtout que nous venons d'apprendre par le gouvernement, une hausse du prix de l'électricité d'environ 8 à 10% au 1^{er} février 2024.
- ✎ **Bras de fer entre l'Etat et les sociétés d'autoroutes autour de la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport** : la loi de finances pour 2024 fait apparaître une nouvelle taxe sur les autoroutes. Un groupe autoroutier concurrent n'est pas avare de commentaires sur ce sujet. Une offensive judiciaire devrait voir le jour ! La Cfdt espère juste qu'au bout du bout, ce ne soit pas les salariés les dindons de la farce, à suivre...

Au niveau Sapn (dans les grandes lignes) :

2024 sera une année charnière pour les salariés car Sapn va vivre une métamorphose d'ampleur.

- ✓ **La mise en service du Flux Libre** dès le printemps 2024. Des salariés de la filière péage exerceront leur nouveau métier avant l'été.
- ✓ **L'entrée en vigueur de l'accord ATT** viendra chambouler les habitudes en termes de congés, JRTT, etc. La Cfdt sera disponible pour faire de la pédagogie et aider chacun d'entre vous, comme à chaque fois qu'elle signe un accord. D'ores et déjà, vous trouverez ci-après un explicatif sur vos droits à congés et à JRTT.
- ✓ **Seront renégociés au niveau du groupe** les accords d'intéressement dès le mois de mars puis du PEG (Plan d'Epargne Groupe) et du PERCOL (Plan Epargne Retraite COLlectif) et enfin à partir du mois d'octobre l'accord QVT (Qualité de Vie au Travail).
- ✓ **La réforme des retraites** a un impact sur les départs chez Sapn mais aussi sur l'application de la Cessation Anticipée d'Activité (CAA). N'hésitez pas à contacter la Cfdt qui pourra vous aider dans vos démarches afin d'y voir plus clair.
- ✓ **La continuité en ce qui concerne la vie quotidienne de l'entreprise** et des salariés qui la composent. Vous avez souhaité que la Cfdt reste la 1^{ère} organisation syndicale de l'entreprise et du groupe Sanef, à charge aux représentants Cfdt de ne pas vous décevoir.



Pour diffusion, le 26 janvier 2024 [page 2]



ATT :

Les effets sur les congés et les RTT

La période transitoire, induite par l'accord ATT, implique une remise à zéro des compteurs au 1^{er} juin 2024. Ainsi vous devez poser les récupérateurs jours fériés ; les repos compensateurs heures supplémentaires ; les repos compensateurs nuit ; les compteurs débit/crédit ; les RTT ; les congés de fractionnement avant le 31 mai - Exception faite pour les jours d'ancienneté qui pourront être pris jusqu'au 31 décembre.

Les jours non pris pourront être épargnés sur le CET (campagne au mois d'avril). A défaut, ils seront payés et apparaîtront sur la paie du mois de juin .

Congés : Acquisition et droit !

Tous les salariés à temps complet disposent de 25 jours ouvrés de congés payés.

Sur la période entre le 1^{er} mai et le 31 octobre il faut poser un minimum de 10 CP (2 semaines), et maximum 20 CP (4 semaines). Toutefois des JRTT pourront être collés aux CP.

Congés de fractionnement, la règle sera la même pour tous :

- 2 jours supplémentaires si au 1^{er} novembre il vous reste au moins 5 CP
- 1 jour supplémentaire si au 1^{er} novembre il vous reste entre 2 et 4 CP



RTT : ÉVITONS LES MÉPRISES !!!



JRTT :

Comment ça marche ?

Le PCE mis à part, tous les salariés auront 15 JRTT à poser du 1^{er} juin au 31 mai (14 pour les cadres).

L'acquisition se fait au fur et à mesure, à raison de 1,25 JRTT par mois pour les « temps plein ». Il sera possible de poser maximum 6 jours par anticipation.

Contrairement à aujourd'hui, il sera possible de poser des ½ JRTT.



VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 26 janvier 2024 [page 3]

Principe de pose des congés par modalité (anciennement filière)

Modalité 1 = viabilité, péage, relation client

7 CP posés = 5 jours de décomptés (5 CP + 2 repos)

Les repos accolés aux périodes de CP seront, nous l'espérons, donnés en toute logique avant et après la période de congés.

Congés d'été (de juin à novembre) : à poser pour le 31 décembre – validation au 30 janvier

Congés de Noël, nouvel an (décembre et janvier) : à poser pour le 1er juin – validation au 30 juin

Congés de printemps (février à mai) : à poser pour le 1er octobre - validation au 30 octobre

Modalité 2 = PCE

9 CP posés = 5 jours décomptés (5 CP + 4 repos)

Par exemple pour 15 CP décomptés, cela représentera 27 jours d'absence (CP+repos cumulés)

Entre 1 et 5 CP = 1 CP posé = 1 CP décompté sans repos cumulé

Congés d'été (de juin à novembre) : à poser pour le 31 décembre – validation au 30 janvier

Congés de Noël, nouvel an (décembre et janvier) : à poser pour le 1er juin – validation au 30 juin

Congés de printemps (février à mai) : à poser pour le 1er octobre – validation au 30 octobre

Cadres / Modalité 3 = administratifs

L'accord ATT ne comporte pas de changements dans la pose des congés pour les cadres et les administratifs. Il n'y a pas d'obligation à poser ses congés avant une date butoir. Pour avoir une semaine de vacances il faudra toujours poser 5 CP. La seule modification de règle concerne les congés de fractionnement.

Pour tous les salariés, ce qui reste identique à aujourd'hui

Le système de récupération des jours fériés est identique à aujourd'hui :

→ Le compteur peut toutefois aller de – 24 heures à + 60 heures (au lieu de 50 heures actuellement).

Les jours non travaillés donnent droit à un repos récupérateur férié de 7 heures. Pour les travailleurs postés, il y aura le choix entre la récupération ou le paiement des jours fériés.

Les jours d'ancienneté sont à prendre sur une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre)

Ancienneté de 15 ans : 1 jour

Ancienneté de 20 ans : 2 jours

Ancienneté de 25 ans : 3 jours



VOIX EXPRESS




Pour diffusion, le 26 janvier 2024 [page 4]

VOS REPRESENTANTS CFDT SAPN N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER !


 Vanessa GONDOUIN ACP DOZULÉ	(06 17 19 29 09) Référente CSSCT	 Sylvain VICQUELIN Chef d'équipe GAILLON	(06 35 38 81 96)
 Stéphane CHEVALIER OAQ GAILLON	(06 49 25 07 30) Œuvres sociales Membre CSSCT Formation	 Nathalie GRAVELEAU ACP BUCHELAY	(06 62 91 27 07)
 Sandrine SARDINHA ACP BUCHELAY	(06 50 25 48 34) Egalité professionnelle	 Jérôme TERNISIEN OAQ GAILLON	(06 61 25 55 12) Commission logement

(06 30 63 86 66) Déléguée syndicale Secrétaire CSE	 Audrey BOUVIER SUPERVISEUR INCARVILLE	(06 10 58 71 53) Trésorier adjoint Œuvres sociales	 Frédéric ISAAC INTERVENANT YVETOT
(06 59 12 51 34) Secrétaire adjoint Œuvres sociales	 David DRANCOURT GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF PONT L'VEQUE	(06 07 65 76 58)	 Cyrielle ROMET Chargée de mission (Flux Libre) MONTESSON
(02 32 20 35 00) (06 30 10 51 66) Œuvres sociales	 Corinne DORE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF BOURG ACHARD	(06 07 29 26 85)	 Nicolas LESEUR Technicien de maintenance INCARVILLE


Catherine BOURDON
Secrétariat G/al - Dpt Achats
Admin SI achats - Resp S/ce Appro
Les ESSARTS

(06 66 09 27 30)
(02 35 18 31 27)

Trésorière


Pascale BORNET
Chargée administrative support
Direction Marketing et expérience client
Les ESSARTS

(02 35 18 31 10)


Cécile AZE
Chargée de mission (Flux Libre)
MONTESSON

(06 30 77 07 20)
RS au CSE